SYNTHÈSE DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR FORESTIER AU QUÉBEC

par

RENÉ DOUCET

Québec

SYNTHÈSE DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR FORESTIER AU QUÉBEC

par

RENÉ DOUCET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
SERVICE DE LA RECHERCHE
JANVIER 1985

AVANT-PROPOS

Le 21 décembre 1983, le rapport du Groupe de travail pour la préparation d'un rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec était rendu public[1]. Le Groupe avait été créé en vertu du décret 2740-81 du Conseil exécutif du Québec, en vue de faire le bilan de la recherche dans le secteur forestier et de «recommander des voies d'action possibles pour l'avenir». Cette démarche s'inscrivait dans le sillage du Livre blanc sur la politique scientifique[2].

Par la suite, le ministre de l'Énergie et des Ressources et le ministre de la Science et de la Technologie annonçaient une période de consultation et invitaient toutes les personnes et tous les organismes intéressés à leur faire parvenir leur avis sur la recherche relative à la forêt et aux produits forestiers. Les avis reçus ont été analysés par un groupe de travail formé des personnes suivantes:

Responsable du Groupe: René Doucet, ing.f., M.Sc. (Laval), *Ph.D.* (Syracuse), chef de la Division de l'aménagement des forêts naturelles, Service de la recherche, ministère de l'Énergie et des Ressources, Sainte-Foy.

---

[1] *Le secteur forestier: bilan et perspectives*. Gouvernement du Québec, 1983. xxxvi + 235 p. (Disponible chez l'Éditeur officiel du Québec au prix de 12 dollars).

[2] *Un projet collectif - Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*. Gouvernement du Québec, 1980.

Marcel Cantin, ing.f., *M.B.A.* (Laval), Direction générale de l'industrie forestière, ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Germain Paré, ing.f., M.Sc. (Laval), Service de la planification, ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Pierre Villeneuve, ing.f., M.Sc. (Laval), Service de la planification, ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.

Le responsable du Groupe a utilisé les résultats de cette analyse pour préparer une synthèse des avis reçus; celle-ci est présentée dans les pages qui suivent.

ISBN 2-550-11735-2
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

page

AVANT-PROPOS ii

INTRODUCTION 1

1 - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE RAPPORT DE CONJONCTURE 1

2 - PROBLÉMATIQUE 2

3 - ÉTAT DES TRAVAUX 3

4 - PRIORITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER 4

4.1 Commentaires généraux 4
4.2 Priorités le plus souvent mentionnées 5

5 - MOYENS DE MISE EN OEUVRE 6

5.1 Financement 6
5.2 Réalisation de la recherche 7
5.3 Formation des effectifs 9
5.4 Vulgarisation et transfert technologique 10
5.5 Planification et coordination de la recherche 11

CONCLUSION 12

ANNEXE I - LISTE DES MÉMOIRES REÇUS 14

INTRODUCTION

Ce texte présente une étude comparative de 31 mémoires (ou lettres) présentés dans le cadre de la consultation publique qui fait suite à la publication d'un rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec (*). La liste des intervenants est donnée en annexe.

1- COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE RAPPORT DE CONJONCTURE

En général, l'entrée en matière des mémoires laisse voir que le Rapport de conjoncture a bénéficié d'un accueil favorable: onze mémoires expriment d'ailleurs cette opinion de façon explicite. L'un d'eux qualifie le Rapport de «contribution de premier ordre pour la mise en oeuvre d'un plan de développement de la recherche» (18**), un autre, de «document fondamental pour aller plus avant dans le domaine» (26).

Toutefois, on souligne au passage des lacunes et des oublis. Ainsi, deux mémoires (17 et 26) considèrent que l'on a laissé de côté une partie du mandat qui était de «recommander des voies d'action possibles pour l'avenir, en évaluant les avantages comparatifs du Québec» (Rapport de conjoncture, p.v). Le Service canadien des forêts estime que «deux étapes importantes, le suivi des travaux sylvicoles et la protection des forêts, semblent avoir été abordés d'une façon succincte» (16). Selon l'Université McGill (19), «le

---

* *Le secteur forestier: bilan et perspectives*. Gouv. du Québec, Min. de l'Énergie et des Ress. xxxvi + 235 p.

** Les numéros réfèrent à la liste des mémoires présentée en annexe.

Rapport est dominé par le point de vue de l'industrie des pâtes et papiers et n'accorde guère d'importance aux aspects biologiques». Par ailleurs, le Groupe Rexfor (26) est d'avis que le Rapport ne distingue pas entre le court et le long terme et ne fait pas état de ce qui se fait ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe dans le domaine de la recherche forestière. MM. Normand Guérette et Edward Collister (10) estiment que l'information scientifique et technique a été oubliée. M. Joseph Risi (3) ne trouve pas de nouveauté dans le Rapport, mais concède qu'il a le mérite de «présenter de façon ordonnée tout ce qui a été écrit depuis des décennies». Enfin, les Ami-e-s de la Terre (22) expriment leur désaccord sur la composition même du Groupe de travail chargé de préparer le Rapport, le qualifiant d'élitiste; ils soulignent en effet que, tant par leur formation que par les postes qu'ils occupent, les membres du Groupe de travail ne seraient pas représentatifs des travailleurs et des citoyens en général.

2- PROBLÉMATIQUE

Le Rapport de conjoncture dresse un bilan somme toute assez sombre de l'état du secteur forestier au Québec. Les mémoires qui ont abordé la question sont en général d'accord avec cette analyse. Selon l'un deux (6), le Rapport fait une description et une analyse fort juste de la situation; un autre (24) le qualifie d'état de la situation d'une qualité remarquable. Certains trouvent même que l'état déplorable de l'économie forestière n'est pas décrit avec une insistance suffisante (3, 17). Un autre souligne l'incohérence des grands acteurs socio-économiques face à la richesse forestière (4).

Deux mémoires insistent plus particulièrement sur la problématique de la forêt privée. Le premier (5) estime que celle-ci devrait jouir d'une place privilégiée, mais que les propriétaires sont peu motivés à investir parce que la valeur de la matière ligneuse est maintenue à un bas niveau à cause des faibles droits de coupe demandés pour le bois de la forêt publique. Ce problème des droits de coupe a d'ailleurs été souligné dans un cadre plus général par le

Service canadien des forêts (16). Quant au second (9), il fait la problématique régionale de la forêt de la Beauce, dans laquelle il relève les problèmes causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la non rentabilité des travaux d'exploitation, la présence de nombreuses superficies mal drainées ou improductives, l'absence de débouchés pour les bois autres que le sapin et l'épinette, et la mise en valeur insuffisante des boisés.

Enfin, un intervenant (17) trouve qu'on n'insiste pas assez dans le Rapport sur la possibilité pour le Québec de s'accaparer une bonne part du marché mondial.

3- ÉTATS DES TRAVAUX

Au niveau de la description de l'état des travaux et de l'organisation de la recherche et du développement dans le secteur forestier, c'est surtout la faible ampleur des activités qui a frappé les intervenants. On y parle de «faiblesse des effectifs humains» et de «budgets insignifiants» (4), de «ressources négligeables» (13) ou «d'efforts timides» (23). Quelques organismes engagés dans le domaine de la recherche, comme le Service canadien des forêts (16), l'Université du Québec (18) et l'Université Laval (25), ont jugé bon de présenter de façon plus détaillée les efforts de recherche consentis par chacun. Dans ce dernier cas, cet exercice visait à «démontrer l'implication réelle des facultés à caractère scientifique dans le domaine de la foresterie» et à modifier l'impression donnée par le Rapport de conjoncture qui soutenait que «les autres facultés et organismes universitaires démontrent peu d'intérêt pour la recherche dans le secteur forestier».

D'autres organismes comme le Département de technologie forestière du cégep de Sainte-Foy (12), le Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est-du-Québec (21) et la commission scolaire Pierre-Neveu (30) font état d'initiatives récentes pour s'impliquer dans le domaine de la recherche et du développement forestiers.

4- PRIORITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER

4.1 Commentaires généraux

Aucun mémoire ne s'est inscrit en faux contre l'une ou l'autre des recommandations concernant les priorités de recherche et de développement, sauf la recommandation 37 (encourager une recherche alternative), que deux intervenants (16, 27) jugent incompatible avec plusieurs des autres recommandations du Rapport. Au contraire, plusieurs ont explicitement indiqué que la majorité des recommandations leur semblaient valables (3, 6, 16, 21, 23, 24, 27).

Quelques-uns ont toutefois souligné le grand nombre de priorités indiquées dans le Rapport et la nécessité d'établir des priorités plus restreintes centrées sur un petit nombre d'objectifs réalistes (4, 6, 16, 26). Plusieurs intervenants ont aussi fait remarquer que la politique de recherche devrait se fondre dans une politique forestière globale qui la précéderait et lui donnerait ses orientations (3, 13, 16, 23, 24, 31). Certains ont même traité en partie ou en totalité de politique forestière dans leur mémoire, que ce soit une politique globale portant sur l'aménagement intégré de la forêt privée et publique, l'intégration des exploitations et le regroupement des usagers, l'importance donnée à la régénération naturelle, l'exploitation des territoires de la baie de James (15) ou, plus spécialement, une politique d'aménagement des feuillus de qualité (2).

Le Groupe Rexfor, quant à lui, propose dans son mémoire (26) une série de critères devant servir à définir des orientations spécifiques. Partant du principe que la principale raison d'être de la recherche forestière au Québec est l'acquisition de connaissances qui permettront de maintenir ou d'augmenter la capacité du secteur forestier à exporter ses produits avec profit, et de l'opinion que l'avenir de notre secteur forestier se jouera vraiment d'ici les 20 prochaines années, il conclut que les efforts de recherche devraient se concentrer en priorité sur les stocks existants, qui constituent la matière première que pourront utiliser les usines au cours de cette période.

Dans un autre ordre d'idées, quelques mémoires insistent sur la nécessité d'accentuer les efforts en recherche fondamentale (1), ou d'assurer un équilibre entre les différents types de recherche: fondamentale, orientée, appliquée, et le développement (18, 25).

Compte tenu des préoccupations diverses des intervenants, on peut affirmer qu'à peu près toutes les priorités énoncées dans le Rapport sont considérées comme hautement prioritaires par l'un ou l'autre. On verra toutefois que certaines d'entre elles sont l'objet de mentions plus fréquentes.

4.2 Priorités le plus souvent mentionnées

Dans le domaine de la mise en valeur de la ressource, on peut dire que c'est la protection des forêts (recommandations 11 et 12) qui revient le plus souvent; onze mémoires en font explicitement mention. Un intervenant prétend même que l'importance accordée à ce sujet dans le Rapport est trop faible (16). Les thèmes de recherche à privilégier seraient, d'après les intervenants, la répression biologique et la lutte intégrée contre les insectes et les maladies, les mécanismes de répression acceptables pour l'environnement et adaptés aux forêts privées, et la détection précoce des épidémies. Un mémoire (19) mentionne que le problème des pluies acides a été oublié. De plus, on note un besoin spécifique de transfert de technologie dans le domaine de la protection des forêts (15).

En ce qui concerne la production de la matière ligneuse (recommandations 1 à 10), on peut dire que tous les sujets sont considérés comme importants. Toutefois, on souligne particulièrement la question de la priorité à donner au territoire des zones habitées, l'amélioration des espèces, la répression de la végétation nuisible, l'élaboration de modèles de croissance et de production, en insistant sur la nécessité de favoriser la régénération naturelle, et l'aménagement des peuplements de qualité, principalement feuillus.

Les recommandations portant sur la récolte de la matière ligneuse reçoivent aussi un appui général. Selon les intervenants, ces recherches devraient s'occuper autant des aspects écologiques et humains que de ceux de la croissance et de l'exploitation industrielle et commerciale.

Enfin, les intervenants privilégient comme thèmes de recherche en gestion, ceux qui portent sur une méthodologie pour cerner la problématique du secteur forestier (recommandation 17), ainsi que les recherches en économie et sociologie, sans pour autant négliger les autres aspects.

Les intervenants ont eu tendance à traiter globalement le domaine de la transformation de la ressource, plutôt que de distinguer, comme le fait le Rapport, le secteur des pâtes et papiers et celui des autres industries du bois. Les thèmes qui reviennent le plus souvent sont la valorisation des bois sous-utilisés et des résidus, et l'utilisation des feuillus excédentaires.

Enfin, en ce qui a trait au développement des marchés et aux perspectives d'innovation, les intervenants se limitent généralement à appuyer plus particulièrement l'une ou l'autre des recommandations, sans les préciser davantage.

5. MOYENS DE MISE EN OEUVRE

5.1 Financement

On a déjà souligné, dans la section 3, le constat fait par les intervenants concernant la faible ampleur des activités de recherche forestière. Plusieurs d'entre eux ont donc recommandé une augmentation substantielle des fonds alloués à la recherche. La section Orléans de l'Institut forestier du Canada (14) recommande l'instauration d'un mécanisme pour assurer le financement à long terme. La Fédération des producteurs de bois du Québec (5) propose de constituer un volet recherche dans le Fonds forestier. Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce (9) suggère la mise sur pied d'un Fonds

forestier régional financé par les gouvernements fédéral et provincial, l'industrie et les producteurs sous forme d'une contribution calculée selon la superficie forestière productive pour les premiers, et d'une redevance sur les bois mis en marché pour les seconds.

Les organismes universitaires (18, 19, 25), supportés en cela par d'autres intervenants, (3, 16) souhaitent un accroissement du soutien à la recherche universitaire en foresterie, entre autres par la création d'un Fonds administré par le FCAC.

Plusieurs intervenants ont repris la recommandation du Rapport d'impliquer davantage l'industrie dans la recherche en biologie et en aménagement de la forêt (15, 23, 26). Les moyens d'y parvenir ne sont cependant pas, sauf exception, explicités. L'Association des industries forestières du Québec (24) déplore que ceux-ci n'aient pas été discutés dans le Rapport, alors que l'Union québécoise pour la conservation de la faune (11) estime que l'allocation de secteurs de coupe fixes serait une mesure incitative de premier ordre. Le Service canadien des forêts (16), pour sa part, recommande d'accorder une valeur plus réaliste au bois sur pied et de réinjecter les sommes ainsi obtenues dans la recherche, notamment dans le domaine de la transformation.

5.2 Réalisation de la recherche

La plupart des intervenants ont commenté l'une ou l'autre des recommandations 38 à 57 touchant la réalisation de la recherche. Quatre d'entre eux (1, 6, 15, 25) se disent expressément en faveur de la création d'un institut de recherche en biologie et aménagement, et l'université Laval se dit disposée à l'accueillir sur son campus. D'autres parlent plus généralement de renouveler et de consolider les équipes de recherche (16), de créer des équipes regroupant des chercheurs à l'emploi d'organismes différents (14), ou de stimuler la compétition entre chercheurs (20). L'Association des manufacturiers de bois de sciage (27), pour sa part, tente de départager les responsabilités de réalisation de la recherche dans les domaines jugés

prioritaires. Enfin, M. Joseph Risi (3) recommande de confier tout le secteur de la recherche et du développement en foresterie au ministère de la Science et de la Technologie.

Le Service canadien des forêts (16) a exprimé son accord de principe à une augmentation de sa participation à la recherche et à la mise sur pied d'une structure de planification qui définirait, en accord avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, les champs d'activités précis de chacun.

En ce qui a trait à la recherche universitaire, l'Université Laval (25) met en lumière l'environnement favorable qui y existe pour la recherche forestière. En biologie forestière, elle fait état de la création prochaine d'un centre facultaire; en aménagement forestier, elle soutient que seule la faculté de Foresterie et de Géodésie serait, dans le milieu universitaire, susceptible d'atteindre, à court terme, une masse critique de chercheurs. Les autres universités ne manquent toutefois pas de souligner leur intérêt pour la recherche forestière. L'Université du Québec annonce la mise sur pied d'un Centre de recherche multirégional en science et technologie forestières. Enfin, les cégeps estiment être en mesure, eux aussi, de jouer un rôle dans le domaine (6, 12, 30).

Plusieurs mémoires ont souligné l'importance d'impliquer tous les groupes intéressés dans la recherche et le développement, rejoignant en cela l'une des préoccupations de l'auteur du rapport minoritaire. Ainsi, on parle d'associer les organismes de producteurs à la réalisation des projets de recherche (5, 9), de permettre la réalisation de travaux hors des grands centres et à proximité des intervenants (13, 18, 29), de faire participer les propriétaires (15), ou de faire place à un palier de recherche appliquée mettant à profit les dynamismes régionaux (21, 30), au besoin par la création de centres régionaux. Les Ami-e-s de la terre (22) insistent particulièrement sur la démocratisation de la recherche, la décentralisation et le décloisonnement sectoriel, ainsi que la recherche-intervention autogérée, ceci pour assurer la promotion d'une foresterie plus sociale, plus culturelle et plus écologique.

5.3 Formation des effectifs

Les intervenants supportent en général les recommandations 58 à 60 du Rapport à ce sujet, mais plusieurs ne manquent pas de souligner au passage certains points particuliers. C'est ainsi que la formation de gestionnaires de recherches qualifiés (1, 3, 20) et l'intégration des jeunes chercheurs à des équipes existantes ou à mettre sur pied (4, 6, 18, 25) apparaissent comme deux facteurs primordiaux jusqu'ici négligés.

Des mesures incitatives aux études avancées sont jugées nécessaires (14), comme la sensibilisation des futurs bacheliers et la reconnaissance de la fonction d'étudiant-chercheur assortie d'une forme de salariat (4). L'adoption de mesures facilitant la réintégration au milieu universitaire à la suite d'un séjour dans le monde du travail (4, 18), ou l'attribution de bourses de recyclage aux professeurs désireux de se réorienter en recherche forestière (18) sont aussi réclamées.

La nécessité d'une évaluation adéquate du travail des chercheurs, par des équipes compétentes faisant appel à des experts nationaux et internationaux, est aussi soulignée (1, 24), ainsi que celle de leur participation à la communauté scientifique internationale (1). Les Ami-e-s de la terre (22) estiment que les citoyens engagés dans leur milieu et représentant des intérêts populaires devraient participer à l'évaluation des chercheurs et de leurs travaux.

L'université Laval (25) soutient qu'une coordination efficace des efforts de formation nécessite un inventaire des étudiants qui poursuivent des études de 3^{e} cycle hors du Québec. La pénurie de chercheurs serait plus grande dans les aspects socio-économiques et dans les secteurs des opérations forestières et de la transformation des bois. Quant à l'Ordre des technologues en sciences appliquées du Québec (23), il fait ressortir la nécessité de se préoccuper aussi de la formation du personnel technique. Enfin, un intervenant (17) déplore l'absence de cours de politique forestière au niveau du 1er cycle à la faculté de Foresterie et de Géodésie de l'université Laval.

5.4 Vulgarisation et transfert technologique

Les intervenants attachent une grande importance à la vulgarisation et au transfert de technologie (recommandations 61 à 64). Plusieurs insistent sur la nécessité, pour les centres de recherche, de se doter de personnel spécialisé en nombre suffisant. Quant aux chercheurs eux-même, certains soutiennent qu'ils devraient se consacrer principalement à leurs recherches et s'occuper de vulgarisation seulement de façon accessoire (9, 14, 23), alors que d'autres insistent au contraire sur leur participation personnelle (20, 24). Plusieurs intervenants (6, 12, 23, 30) estiment que les cégeps peuvent jouer un rôle dans la vulgarisation et le transfert technologique. Le cégep de Sainte-Foy (12), appuyé par l'Ordre des technologues des sciences appliquées (23), propose qu'il soit reconnu comme centre spécialisé en techniques forestières, avec comme mission principale la vulgarisation de l'information, l'aide technique aux PME et l'application des découvertes scientifiques récentes. Les autres collèges dispensant les cours de technologie forestière seraient associés à ce projet qui serait d'envergure provinciale. La commission scolaire Pierre-Neveu et le cégep de Saint-Jérôme (30) proposent la création, dans la région de Mont-Laurier, d'un centre intégré de formation en foresterie, qui poursuivrait les mêmes objectifs au niveau régional.

Cette préoccupation d'assurer en région le transfert de technologie apparaît aussi dans les propos d'autres intervenants qui recommandent de multiplier les sociétés de sylviculture (3), d'associer les organismes de producteurs aux différentes phases des projets de recherche (5) - notamment par la création d'un Service d'aide technique sous la responsabilité des Syndicats de producteurs de bois (9) - d'associer les organismes de recherche aux coopératives forestières (29), ou encore de mettre sur pied un périodique à large diffusion, sous la responsabilité du ministère de la Science et de la Technologie (20).

Un autre moyen de rendre l'information plus accessible est la mise sur pied de banques de données. MM. Normand Guérette et

Edward Collister (10) constatent que les chercheurs québécois peuvent avoir un accès rapide à un grand nombre de bases européennes et américaines de données forestières (quoique leur utilisation soit relativement faible), mais qu'il n'en existe, au Canada et au Québec, que des embryons. Ils recommandent donc de mettre de l'avant un projet de création d'une base de données québécoise en foresterie, et de favoriser l'utilisation des bases de données existantes pour connaître le vécu des autres pays. Ce dernier point rejoint les préoccupations de l'Association des manufacturiers de bois de sciage (27), qui mentionne que l'on devrait se préoccuper davantage du transfert des technologies existant hors du Québec. Le cégep de Sainte-Foy (12), dans son plan de création d'un centre spécialisé en techniques forestières, prévoit d'ailleurs la mise sur pied d'une banque d'informations spécialisées. La section Orléans de l'Institut forestier du Canada (14) préconise aussi la création d'une banque de données forestières, dont elle verrait la gestion confiée à l'organisme de planification et de coordination proposé plus loin.

Toutes ces activités de vulgarisation ne peuvent se réaliser qu'avec des moyens financiers adéquats. C'est pourquoi le Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est-du-Québec (21) recommande que les budgets de recherche identifient des sommes réservées à cette fin.

5.5 Planification et coordination de la recherche

À en juger par le nombre de commentaires portant sur cette section, on peut penser que la plupart des intervenants sont d'avis qu'il est urgent de mettre sur pied une structure de planification et de coordination de la recherche forestière (recommandation 65). La plupart mentionnent que cette structure devrait représenter tous les groupes intéressés à la question, mais cette notion de «groupes intéressés» englobe des réalités différentes selon les intervenants. Pour les uns, en plus des acteurs traditionnels du secteur forestier, on devrait y trouver des représentants de disciplines connexes, du

domaine des loisirs, de groupes de récupérateurs, ainsi que de groupes écologistes et environnementaux (11), afin d'assurer une véritable cogestion de la planification de la recherche (22). Pour d'autres, l'organisme à mettre sur pied devrait plutôt être formé de personnes rompues à la conduite de la recherche et du développement scientifique (25).

Les intervenants qui se sont prononcés sur le sujet voient cet organisme comme une instance d'orientation et de concertation qui aurait les fonctions suivantes:

- recevoir les suggestions de projets de recherche et les proposer aux organismes appropriés;
- établir des priorités;
- faire l'inventaire des effectifs de recherche;
- favoriser le transfert de technologie;
- diffuser l'information;
- rechercher des sources de financement pour la recherche.

Selon les intérêts particuliers, on insiste davantage sur l'une ou l'autre de ces fonctions.

Quelques intervenants ont énuméré des conditions nécessaires à la réussite de la mission de cet organisme. Ainsi, il faudrait éviter d'en faire une structure trop rigide (20) et assurer son indépendance (23, 24). Il faudrait même, selon l'un d'eux, que le financement en soit assuré par tous les intervenants de la recherche et du développement forestiers (23). L'Association des industries forestières du Québec (24) propose qu'il prenne la forme d'un secrétariat assujetti à un conseil d'administration formé de représentants des groupes intéressé in d'assurer son indépendance.

Conclusion

En général, le rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec a été accueilli très favorablement. La majorité des intervenants, tout en soulignant

parfois certaines omissions, se sont dit en accord avec la problématique du secteur forestier au Québec et avec la description de l'état des travaux. Ils ont appuyé l'ensemble des priorités de recherche, même si certains ont souligné la nécessité de se concentrer sur un petit nombre d'objectifs réalistes.

Quant aux moyens de mise en oeuvre, il est ressorti clairement que les intervenants jugent nécessaire un accroissement substantiel des moyens de recherche, en termes tant de financement que d'effectifs. Ils soulignent aussi la nécessité de mettre sur pied les structures nécessaires pour assurer la décentralisation des activités de recherche, la vulgarisation des connaissances et le transfert de technologie, ainsi que la planification et la coordination de la recherche, avec la participation de tous les groupes intéressés.

ANNEXE I

LISTE DES MÉMOIRES REÇUS

1- *Les perspectives d'avenir de la recherche forestière* (20 pages). Claude Gendreau, ing.f., M.E.S., Service canadien des forêts.

2- *Aménager la forêt pour la qualité au lieu de la fibre* (26 pages + 4 cartes). La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée, par M. Pierre Viens, ing.f.

3- *Les sciences forestières au Québec* (25 pages). M. Joseph Risi, D.Sc., D.h.c.

4- *Contribution des étudiants aux 2e et 3e cycles à la faculté de Foresterie et de Géodésie pour la consultation sur la recherche dans le secteur forestier* (9 pages). L'AEDFG, par Luc Parent, président.

5- *Mémoire portant sur la recherche dans le secteur forestier au Québec* (14 pages). La Fédération des producteurs de bois du Québec, par Hugues Belzile, secrétaire.

6- *Mémoire présenté au Comité consultatif sur la recherche dans le secteur forestier* (4 pages). Robert Jobidon, ing.f., M.Sc., professeur, Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski.

7- *Consultation sur la recherche dans le secteur forestier* (lettre de 2 pages). Élisabeth Bossert, ing.f.

8- *Lettre* (2 pages). Perreault, Gauthier et Assoc., par André Perreault, ing.f.

9- ***Mémoire sur la recherche dans le secteur forestier au Québec*** (27 pages). Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, par Simon Giguère, ing.f.

10- ***L'information scientifique et technique et la politique de recherche forestière*** (3 pages). Normand Guérette et Edward A. Collister, ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

11- ***Commentaires de l'UQCN sur le «Rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec»*** (12 pages). L'Union Québécoise pour la conservation de la nature, par Jean Hamann.

12- ***Avis du département de technologie forestière sur le rapport de conjoncture sur la recherche et le développement forestier au Québec*** (3 pages). Le Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy, par Hervé Deschênes, ing.f., coordonnateur départemental.

13- *Consultation sur la recherche et le développement expérimental* (8 pages). L'Association des techniciens forestiers au Québec, par Fernando Lavallée, président.

14- ***Réflexions de la section Orléans de l'Institut Forestier du Canada dans le cadre de la consultation sur la recherche dans le secteur forestier québécois*** (3 pages). Section Orléans de l'Institut Forestier du Canada, par Louis Archambault, président.

15- *Recherche et développement, secteur forestier. **Réflexions suite à la lecture du rapport de conjoncture*** (10 pages). Jean-Marc Comtois, vice-président du domaine forestier, Industries James Maclaren inc.

16- *La présence fédérale en foresterie au Québec* (28 pages). Service canadien des forêts, par Gilbert Paillé, directeur régional.

17- ***Commentaires sur le rapport traitant de la recherche et du développement du secteur forestier*** (4 pages). Paul Bouchard, étudiant, 2e année, faculté de Foresterie et de Géodésie.

18- ***Mémoire sur le rapport «Le secteur forestier: recherche et développement»*** (10 pages). L'Université du Québec, par Gilles Beaudry, directeur du Service de la recherche.

19- ***Lettre*** (2 pages). L'Université McGill, par Gordon Maclachlan, vice-principal à la recherche.

20- *Réflexions sur la recherche forestière au Québec* (10 pages). Gilles Désaulniers, math. stat., Service de la recherche (Terres et Forêts), ministère de l'Énergie et des Ressources.

21- ***Mémoire sur la recherche et développement dans le secteur forestier*** (9 pages). Le Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est-du-Québec inc., par Laval Morin, président.

22- ***L'autoritarisme de la recherche forestière*** (7 pages). Michel Jurdant, pour les Ami-e-s de la terre.

23- ***Commentaires sur le rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur forestier au Québec*** (8 pages). Le Regroupement technologique en foresterie de l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec, par Serge Leblanc, T.Sc.A., président.

24- ***Lettre (4 pages) L'Association des industries forestières du Québec limitée, par André Duchesne, ing.f., président et directeur général.***

25- ***Le secteur forestier: Recherche et développement*** (16 pages). L'université Laval.

26- ***Mémoire du Groupe Rexfor sur la recherche et le développement dans le secteur forestier*** (8 pages + annexe). Le Groupe REXFOR, par Jean-Marie Pouliot, vice président au Développement.

27- ***Lettre*** (8 pages). L'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec par Richard Lacasse, ing.f., directeur général.

28- *Recherches sur l'aménagement forestier des érablières pour la production du sirop d'érable. Recherches sur le phénomène de dépérissement dans les érablières* (3 pages). Lise Robitaille, ing.f., M.Sc., présidente du Comité d'acériculture du Conseil des productions végétales du Québec.

29- *Recherche et développement dans le secteur forestier* (14 pages). La Coopérative forestière des Hautes-Laurentides, par Yves Latour, ing.f., gérant.

30- ***Mémo à Claude Chouinard relatif au document sur la recherche et le développement dans le secteur forestier Québécois*** (3 pages). La Commission scolaire Pierre-Neveu, par Gilbert Joly, directeur général adjoint, et le CEGEP de St-Jérôme, par Jocelyn Benoit, adjoint au directeur des services pédagogiques.

Était joint au mémo un document de 112 pages traitant du développement d'un centre d'excellence et d'un centre intégré de perfectionnement en Foresterie et Environnement à Mont-Laurier.

31- ***Le CRIQ et la politique Québécoise de recherche et développement dans le secteur forestier*** (11 pages). Le Centre de recherche industrielle du Québec, par Guy Bertrand, ing.